

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 343

présenté par

Mme Regol, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Iordanoff, M. Duplessy, M. Davi,
Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-
Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian,
M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 1, après le mot :

« actes »

insérer les mots :

« ou propos ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 3, après le mot :

« actes »

insérer les mots :

« ou propos ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 4 après le mot :

« actes »

insérer les mots :

« ou propos ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député-es écologistes vise à s'assurer que les propos tenus par les agents infiltrés et qui contribuent à la poursuite d'une infraction qui avait débuté avant leur infiltration ne peuvent pas non plus être considérés comme une provocation à la commission d'une infraction. Il s'agit de ce fait de sécuriser au maximum les agents infiltrés.